

Enquête publique sur agrandissement Zone d'Activité d'intérêt communautaire

Dans l'étude basée sur un recensement sur 20 ans sur la pluviométrie, le rejet en débit de fuite vers le ravin d'Ecques est limité à 66.80 l/s sur la base de 2 l/s/ha

Si l'étude avait été faite sur 50 ans ou 100 ans, ces chiffres auraient été plus importants.

Pour limiter le risque d'une inondation éventuelle du village centre d'Ecques, ne faudrait-il pas créer entre les bassins en bordure du ravin d'Ecques et la rue des prés un bassin d'expansion de crue qui empêcherait que les quartiers de la rue des prés, de la rue de Westecques et le bas de la rue de Clarques voir de la place de Ecques soit inondés comme ce fut le cas en 2009.

Un contrôle régulier voir biennuel sera nécessaire de la filière assainissement pluvial de la CAPSO, des bassins appartenant à la SANEF, des retenues appartenant au Conseil départemental.

Au niveau des infrastructures routières, nous constatons qu'avec les déviations actuelles, la circulation au carrefour des départementales 77 et 201 est déjà intense et pour prendre de tourne à gauche vers Théroouanne il faut attendre parfois 10 mn VOIR ¼ d'heure ; un rondpoint à quatre branches serait indispensable à cet endroit, surtout avec le flux supplémentaire des emplois créés sur cette zone et du trafic induit de l'installation de LIDL – CHIMIREC- ETS MILLAMON et autres.....,

Les délaissés appartenant au conseil départemental pourraient avoir une surface suffisante pour réaliser cette norme qui fluidifierait le trafic et limiterait l'attente du tourne à gauche.

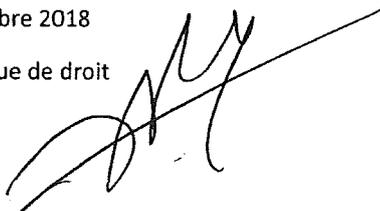
Fait à Ecques le 5 décembre 2018

Pour servir et valoir ce que de droit

Daniel NOURRY

112 RUE LAUBORNE

62129 ECQUES



M. GUILBERT G  
COMMISSAIRE ENQU



# MAIRIE D'ECQUES

☒ - 31, LA PLACE - 62129 - ECQUES

## REMARQUES SUR ENQUETE PUBLIQUE

### CONCERNANT LE DOSSIER D'EXTENSION DU PARC DES ESCARDALLES

A l'examen du dossier d'extension du parc d'activités des Escardalles, le Conseil Municipal, réunion en sa séance du 23 novembre 2018, a émis son inquiétude concernant les risques d'inondation de la Commune d'Ecques.

Certes, des calculs de bassin de rétention, de gestion des eaux pluviales et de ravinement ont été effectués par des spécialistes.

Les perturbations climatiques actuelles et à venir si l'on se base sur le réchauffement de la planète nous amènent à vous faire part de notre inquiétude puisque toutes les eaux de ruissellement s'acheminent par le « Ravin d'Ecques ».

Des calculs émanant d'études à 20 ans peuvent-ils être considérés comme fiables ?

Des graves inondations sur notre commune sont déjà intervenues (voir remarques Envelnor).

Il est essentiel que nous ayons l'assurance de l'entretien régulier des bassins de tamponnement, des fossés et écoulement des canalisations SANEF, CAPSO, Département,

...

Quelles garanties pouvons-nous avoir ?

✓

Maire